

Réunion du 23 juin 2022 au 24 juin 2022

<b>Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale</b>	<b>M3</b>
<b>Action 7 : des politiques régionales mieux évaluées et plus économes</b>	<b>A7</b>
<b>Mission Inspection générale</b>	<b>536</b>

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** le Code de la commande publique,  
**VU** le règlement budgétaire et financier,  
**VU** le budget voté au titre de l'exercice 2022 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes, et relations extérieures

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au budget supplémentaire 2022 d'une dotation de 60 000 euros en autorisation d'engagement au titre du programme 536 "Mission Inspection générale",

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 60 000 € pour la réalisation d'une prestation d'appui à maîtrise d'ouvrage.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe L'Ecologie Ensemble

REÇU le 28/06/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs